

Interrogation orale de sociologie

Le jury était composé de Solenne Carof (sociologue, Sorbonne Université) et Eliza Benites-Gambirazio (sociologue, ENS Paris-Saclay).

L'épreuve est ainsi constituée : Temps de préparation : 2 heures / Exposé : 20 minutes / Discussion : 20 minutes.

Trois candidat-es ont été interrogé-es à l'oral sur deux sujets distincts : « Corps et rapports sociaux » et « Effets de quartier ». Chaque sujet était composé d'une série de 5 documents statistiques et textuels, principalement issus de l'Insee et de revues académiques.

Le premier sujet portait sur les rapports sociaux autour du corps. Il était attendu des candidats de définir les termes du sujet et notamment d'analyser le concept de « rapports sociaux » en le mettant en relation avec ceux d'inégalités sociales, de rapports de pouvoir ou encore de domination. Les candidats devaient également se saisir de tous les documents présentés et citer systématiquement certains résultats (notamment chiffrés) pour soutenir leur argumentation. Les différents documents s'intéressaient aux troubles du comportement alimentaire, à la consommation d'alcool, aux discriminations selon l'origine et le sexe, aux enjeux de visibilité et d'invisibilité des femmes trans et aux modèles corporels de masculinité à l'école. L'effet des variables de classes sociales (selon la PCS pour le premier document, selon le niveau de diplômes, le revenu ou la situation professionnelle pour le second, et selon l'origine des enquêtés dans le dernier document par exemple), de genre, d'âge et d'origine ethno-raciale supposée devait être analysé pour comprendre de manière transversale dans quelle mesure le corps façonne les rapports sociaux. Trois dimensions majeures pouvaient être abordées lors de l'oral. La première dimension concernait la socialisation corporelle et de manière générale l'ensemble du processus d'incorporation. Les travaux classiques de P. Bourdieu, L. Boltanski mais également de M. Darmon, D. Kergoat, T. Laqueur, E. Dorlin et tant d'autres pouvaient être mobilisés autour des normes de genre et de classe par exemple. Les candidats devaient analyser dans quelle mesure les parents, les autres significatifs mais également les inconnus façonnent le rapport au corps et les pratiques corporelles des individus, et dans quelle mesure cette socialisation corporelle est sous-tendue par des rapports de pouvoir et des formes de stigmatisations dès le plus jeune âge. La deuxième dimension concernait la médicalisation et la pathologisation du corps. Les candidats devaient mettre en perspective les enjeux de définition entre corps « sain » et « normal » ou corps stigmatisé et déviant. Les travaux concernant la santé publique ou les représentations de la santé et de la maladie (D. Fassin, C. Herzlich, etc.) ou portant directement sur des pathologies (M. Bury ; D. Carricaburu, etc.) étant très vastes, les étudiants pouvaient piocher dans un large corpus pour analyser tant les discours que les pratiques distinctives autour de la santé et du bien-être. Les candidats pouvaient notamment interroger la construction des normes nutritionnelles ou médicales en prenant l'exemple des catégorisations des TCA mais également des repères de consommation d'alcool. Ils pouvaient également mettre en évidence dans quelle mesure le processus de médicalisation touche – à des degrés divers – tous les corps des populations stigmatisées (les personnes trans étant dans les documents présentés l'exemple le plus parlant). Une troisième dimension concernait les mobilisations – individuelles ou collectives – de résistance aux normes corporelles. Les travaux d'Erving Goffman autour de « retournement du stigmat » pouvaient servir de point de départ, mais

des travaux plus récents comme ceux portant sur les associations de personnes trans (E. Beaubatie), grosses (S. Carof), racisées (K.W. Crenshaw), féministes (M. Charpenel) ou les études sur les mouvements de patients (V. Rabeharisoa) pouvaient être cités dans ce cadre.

Le deuxième sujet invitait à s'interroger sur un concept classique de la sociologie urbaine de la pauvreté et des inégalités, les « effets de quartier ». Il était attendu des candidat·es, qu'à partir des documents et de leurs connaissances sociologiques, elles-ils questionnent l'intérêt sociologique du quartier et de notions sociologiques proches comme entre autres celles d'inégalités urbaines, de lieu de résidence, de voisinage, d'ancrage local, de ségrégation ou de ghetto. Des références aux auteurs de l'Ecole de Chicago, à des auteur·es de la sociologie française autour de la délinquance et des quartiers défavorisés (S. Beaud, M. Pialoux) ou des recherches récentes sur le voisinage (A. Lambert, J.Y. Authier) pouvaient être faites durant l'exposé. Sans pour autant connaître précisément les enquêtes de sociologie urbaine, les candidat·es privilégiant une posture critique et réflexive quant à l'utilisation en sociologie de la notion de « quartier », importée de la sphère médiatique et publique, ont été valorisé·es. Il convenait plus généralement de remarquer que les inégalités sociales ne se mesurent pas uniquement à un niveau individuel (genre, classe, race etc) mais aussi à une échelle territoriale. Les candidat·es pouvaient ainsi questionner la pertinence de cette échelle et indiquer à quelle(s) condition(s) elle se révélait utile à l'analyse sociologique.

Le document 1 et 2 présentaient deux tableaux statistiques mettant en avant les désavantages des personnes habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'un de l'enquête Emploi en continu de l'INSEE qui comparait la situation d'emploi des jeunes de 15 à 29 ans issus de quartier prioritaire de la politique de la ville et d'autres quartiers des aires urbaines entre 2014 et 2018, l'autre d'une enquête sur la santé et la protection sociale de la DRESS qui comparait l'état de santé d'une population de 18 ans ou plus résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et d'autres quartiers des aires urbaines en 2014. Ils invitaient d'abord les candidat·es à dresser un constat autour des inégalités entre populations habitant des quartiers prioritaires de la population de la ville et les autres, en s'intéressant aux désavantages cumulés rencontrés par les personnes habitant ces quartiers, qu'ils se situent au niveau de leurs conditions matérielles d'existence ou de la perception de leur état. Les documents offraient aussi la possibilité d'attester l'existence d'une catégorie de l'administration publique spécifiquement utilisée dans la mesure des inégalités par des instituts nationaux comme l'INSEE, une dimension qui n'a pas été traitée lors de l'exposé mais abordée lors de la série de questions. Il s'agissait également de préciser que, dans ces documents, le quartier s'apparentait à un espace géographique et administratif où vivent des populations défavorisées, avec un manque de diverses ressources. Ici, les candidat·es pouvaient rappeler en quoi la question des « grands ensembles », des « banlieues » ou des « quartiers périphériques » fait l'objet d'un investissement par les politiques publiques, en évoquant la « spatialisation des problèmes sociaux » (S. Tissot et F. Poupeau).

Le document 3, issu de l'enquête PELMEL réalisée en 2020, cité par un article de Tristan Haute, Marie Neihouser et Felix Nostitz publié en 2022, présentait les résultats des modèles de régression relatifs à la mobilisation électorale en 2020 dans la métropole lilloise. Les modèles mobilisaient, entre autres, des variables spécifiques aux conditions de résidence des habitants, par exemple le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire dans le parc privé ou le par social), l'ancienneté dans le lieu de résidence, l'entourage présent dans la

commune, la satisfaction vis-à-vis du voisinage, ou le choix du quartier. Le constat pouvait être fait, chiffres à l'appui, que la moindre intégration dans le quartier conduisait à une inscription et une participation électorale plus faible. Les candidat·es pouvaient également évoqué·es la façon dont les approches écologiques du vote analysent les effets de « contexte », en mentionnant entre autres les travaux de C. Braconnier, de J. Audemard ou de V. Girard.

Le document 4 et le document 5, deux textes issus d'un ouvrage et un article récent, présentaient le « quartier » de façon opposée, comme stigmaté et comme ressource. Le premier extrait de texte, très connu de l'ethnographie de la pauvreté et des inégalités urbaines, était tiré de l'ouvrage *La Galère*, publié en 1987 par F. Dubet. Les candidat·es pouvaient dresser le constat de la colère de jeunes enquêtés issus de « grands ensembles » à Vénissieux contre les représentants électoraux et contre les inégalités qu'ils subissent et qui leur permettent de justifier leurs comportements. Elles/ils pouvaient aussi discuter l'analyse du chercheur sur la situation rencontrée et sur les jeunes enquêtés, fruit de plusieurs critiques dont celle de D. Lepoutre, auteur de l'ouvrage *Cœur de banlieue* 10 ans plus tard. Sans connaître nécessairement ces critiques, les candidat·es pouvaient être amené·es à déceler les effets spécifiques du stigmaté et du manque de moyens pour ces enquêtés. Le deuxième extrait de texte, issu d'un article intitulé « Centralité populaire : un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique » écrit par le collectif Rosa Bonheur, décrivait les formes d'organisation et les échanges de services et des savoirs au sein d'un quartier populaire de Roubaix, en mettant en avant le cas de Farida Belgahoui, « l'une des figures principales du centre social ». L'extrait mettait en exergue le rôle de femmes disposant de ressources à la fois symboliques et matérielles et apportant entraide et solidarité. Dans ce cadre, les candidat·es pouvaient questionner la question des liens d'entraide au sein de quartiers populaires en mobilisant par exemple la sociologie des réseaux ou des auteur·es comme S. Vermeersch ou M. Desmond.

Le jury souhaite rappeler aux candidat·es que cette épreuve est fondée sur une analyse de documents qui doit toutefois être mise au service d'une question directrice ancrée dans les sciences sociales. Les exposés très érudits mais qui ne cherchent pas à analyser suffisamment les documents proposés, ou à l'inverse, les exposés qui ne font que relire ces derniers sans raisonnement argumenté ou mise en perspective avec des références pertinentes, ont été pénalisés.

Il est nécessaire de pouvoir proposer au cours d'une introduction structurée, une problématique, et justifier le plan qui sera suivi dans l'exposé avant de produire un développement équilibrant la présentation des chiffres ou idées clés tirés des documents et de thèses sociologiques connues par ailleurs, avant de conclure en répondant à la question introductive et de proposer des prolongements fondés sur les limites des documents apportés.

Le jury tient à souligner l'importance de bien connaître les méthodes d'enquête de la sociologie, notamment d'être capable de lire des documents statistiques, et notamment d'expliquer les principes de la régression logistique et de la significativité.

Les notes se sont échelonnées cette année de 15 à 18/20.